

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 30 Octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

1. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

A la demande du trésorier municipal, le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées pour la somme de 621.01 €.

2. Tarif de la redevance assainissement pour l'année 2020 (part communale)

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2020, comme suit :

- Forfait annuel : 16,26 € H.T.
- Redevance au m³ : 0,65 € H.T.

3. Rapport annuel eau et assainissement pour 2018

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport du président du syndicat "Eau du Morbihan" sur le prix de l'eau, le rapport du délégataire sur l'assainissement ainsi que la synthèse relative au prix global de l'eau et de l'assainissement, ce pour l'exercice 2018.

4. Participation aux frais de repas pour un enfant scolarisé en unité locale d'inclusion scolaire à l'école St Louis de Ploërmel

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de repas pour un enfant scolarisé en classe spécialisée à Ploërmel pour un montant de 1.30 € par repas, correspondant à la différence entre le prix du repas demandé à la famille et le prix pratiqué à Augan, et ce pour l'ensemble de l'année scolaire 2019/2020.

5. Avis sur le programme local de l'habitat (PLH) mené par l'OBC

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le programme local de l'habitat mené par de l'Oust à Brocéliande Communauté et qui se décline en 5 orientations.

6. Rapport de la CLECT du 16 septembre 2019 relatif aux modalités de transfert des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis du conseil communautaire, à savoir :

- Le rejet de la perspective d'harmonisation en fonction des compétences transférées telles que décrites dans le rapport de la CLECT
- Valide les modalités de transfert des compétences ou activités intégrées dans le périmètre de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2019 telles qu'indiquées dans le rapport de la CLECT.

7. Motion contre les fermetures des centres des finances publiques

Le conseil municipal demande au gouvernement et à l'administration de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité. Il demande notamment que la trésorerie de Malestroit, le SIP et le SIE de Ploërmel soit maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer dans de bonnes conditions leurs missions.

8. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

=====
A Augan le 31 octobre 2019

Le Maire,
Guy DROUGARD

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.